COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2013 à 19 H 00

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE QUINZE AVRIL, à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 10 Avril 2013, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BRANCOURT Alain.

Etaient présents : Alain BRANCOURT, Raymond VITRY, Viviane NEBOUT, Gilles LEMUNIER, Alain FLACELIERE , Frédéric COLLE, Yves BOILLIN, Abel BARBIER, Mmes Maria HAMY-CALCADA, Thérèse MATHIRON, Michèle VAILLARD, Martine CLEMENT
Etaient absents excusés : Jean-Sébastien VIENNET (Procuration à Alain BRANCOURT)
Etaient absents : MM. Joël LEVITTE – Laurent HARDY
Secrétaire de séance : Thérèse MATHIRON

Le Maire déclare la séance ouverte, donne lecture du précédent compte-rendu, demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Mme Annie TESSIER, Maire de MONTMANÇON, décédée le 13 Avril 2013 et propose l'ordre du jour suivant :

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes administratifs 2012 conformes aux comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal présentant les résultats suivants et procède ensuite à leur affectation:

COMMUNE

Section d'investissement			Section de fonctionnement		
Dépenses	=	**199 508,25 €**	Dépenses	=	**898 723,16 €**
Recettes	=	**206 840,32 €**	Recettes	=	**1 224 559,36 €**
EXCEDENT	**=**	**7 332,07 €**	**EXCEDENT**	**=**	**325 836,20 €**
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			**= 333 168,27 €**		

EAU POTABLE

Section d'investissement			Section de fonctionnement		
Dépenses	**=**	**16 960,81 €**	**Dépenses**	**=**	**13 600,71 €**
Recettes	=	**63 287,62 €**	Recettes	=	**63 783,89 €**
EXCEDENT	**=**	**46 326,81 €**	**EXCEDENT**	**=**	**50 183,18 €**
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			**= 96 509,99 €**		

ASSAINISSEMENT

-

Section d'investissement			Section de fonctionnement		
Dépenses	**=**	**9 649,88 €**	Dépenses	=	**46 054,00 €**
Recettes	=	**60 421,92 €**	Recettes	=	**22 485,82 €**
EXCEDENT	=	**50 772,04 €**	DEFICIT	**=**	**23 568,18 €**
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			**= 27203,86 €**		

LOTISSEMENT DE LA GARENNE

-

Section d'investissement			Section de fonctionnement		
Dépenses	=	**96 216,33 €**	Dépenses	=	**96 216,33 €**
Recettes	=	**0 €**	Recettes	=	**96 216,48 €** /
DEFICIT	=	**96 216,33 €**	EXCEDENT	=	**0,15 €**
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE			**= 96 216,18 €**		

.

VOTE DES QUATRE TAXES LOCALES

Après avoir pris connaissance du produit fiscal attendu pour 2013, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer de majoration et de maintenir les mêmes taux qu'en 2012, à savoir :

° Taxe d'habitation …… 14,22 %
° Foncier bâti…….. 13.93 %
° Foncier non bâti …….……. 46,40 %
° Cotisation Foncière des Entreprises… 17,25 %

BUDGETS PRIMITIFS 2013

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2013 équilibrés comme suit :

Commune (13 voix pour)

Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses	=	**1 156 615 €**	Dépenses	=	**478 396 €**
Recettes	=	**1 156 615 €**	Recettes	=	**478 396 €**

Assainissement (12 voix pour et 1 abstention)

Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses	=	**44 663 €**	Dépenses	=	**457 813 €**
Recettes	=	**44 663 €**	Recettes	=	**457 813 €**

Eau Potable (12 voix pour et 1 abstention)

Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses	=	**79 456 €**	Dépenses	=	**765 184 €**
Recettes	=	**79 456 €**	Recettes	=	**765 184 €**

Lotissement (13 voix pour)

Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses	=	**1 962 353 €**	Dépenses	=	**1 052 407 €**
Recettes	=	**1 962 353 €**	Recettes	=	**1 052 407 €**

REPARTITION ENVELOPPE SUBVENTIONS 2013

Le Conseil Municipal entérine (à l'unanimité) la proposition de la Commission de finances pour la répartition de l'enveloppe des subventions 2013 selon les bilans financiers et les dossiers déposés en Mairie par les Associations.

JURE D'ASSISES 2013

En application du code de la procédure pénale, le Conseil Municipal procède au tirage au sort sur la liste électorale de la commune, d'une personne susceptible de remplir les fonctions de juré d'assises 2013.

PROGRAMME DES TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

M. VITRY détaille le programme des travaux à réaliser dans deux logements communaux actuellement libres au :
- 22 rue du Général des Gaulle (type 3) : travaux d'isolation – mise au norme de l'électricité
- Place de la Liberté : séparation du pallier et de l'appartement permettant l'accès aux fenêtres, la pose de volets roulants, la récupération du cellier en prévision de l'extension du bureau de la bibliothèque.

Plusieurs demandes de logement ont été reçues en Mairie. Après étude des différents dossiers, le Conseil Municipal décide de donner la priorité à la première candidature.
Les conditions de location seront définies à la fin des travaux (date du bail – prix de location).

REGULATION FACTURE FRAIS DE CHAUFFAGE

Suite à un incident sur le relevé de compteur d'un locataire, le Conseil Municipal décide d'appliquer une réduction de 40 % sur la facture de frais de chauffage d'un locataire.

DETERMINATION DU PRIX DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE

En complément de sa décision du 05 Novembre 2012, le conseil municipal détermine le prix de chaque lot du futur lotissement de la Garenne (17 lots). Toutes les personnes intéressées peuvent se renseigner au Secrétariat de la Mairie. Il décide de confier la vente des terrains à Me MERLE, Notaire à PONTAILLER SUR SAONE.

ACHAT TERRAINS

Le conseil municipal répond favorablement à la proposition d'un administré de vendre à la Collectivité deux parcelles de 6 ares 70 et 9 ares 02 ca au lieu dit « Champs de la Glacière » pour permettre la passage de la conduite du surpresseur depuis la « Rue de la Glacière » (sortie SNCF) jusqu'au « Pays Neuf ».
Trois autres demandes sont à l'étude pour étendre la surface d'une parcelle forestière.

ENCAISSEMENT CHEQUE

Le conseil municipal autorise le Maire à encaisser pour le compte de la commune un chèque de 118,11 € de GROUPAMA en remboursement de la réparation de la vitre d'un véhicule du service technique.

GARANTIE D'EMPRUNT VILLEO

Le Conseil Municipal, en application des articles L.2252-1 et L.2252-4 du code général des Collectivités Territoriales, accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 25 % à la Société VILLEO pour le financement de la construction des 11 logements locatifs (la part du Conseil Général s'élevant à 75 % du coût de l'opération).

DEFINITION DES DEPENSES FETES ET CEREMONIES

Pour répondre à la demande du Trésorier, le Conseil Municipal complète la liste des dépenses susceptibles d'être mandatées au travers de l'article budgétaire des fêtes et cérémonies.

SIGNATURE CONVENTIONS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions suivantes :

- **SERVITUDE GRDF :** convention de servitudes applicables aux ouvrages de distribution de gaz dans le futur lotissement de la Garenne.
- **ENTRETIEN ARRETS DE BUS :** convention avec le Conseil Général ayant objet de définir les modalités de maintenance et d'entretien des trois aires d'arrêt de bus aménagés pour les personnes à mobilité réduite dans la traversée de la Commune (celui de la Gare devrait être déplacé en face l'entrée du Local Technique du Château).

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part de la demande d'un entrepreneur à la recherche d'un local ou d'un terrain pour installer son atelier de mécanique. Une demande similaire a déjà été formulée en Mairie pour le même type d'activités.
Il informe les conseillers que M. Alfred GOURIER, ancien lamarchois, vient de fêter ses 100 ans.
Mme Martine CLEMENT s'interroge sur la suite réservée à la demande de réfection du Pont de Saône, au projet d'amélioration de la Place de la Liberté et de la sécurisation des abords de l'Etang près de la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 21 h 00

Le Maire
Alain BRANCOURT